



COMMUNE DE BETSCHDORF

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 17

Séance du 20 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

Etaient présents : MM. ANDRES Thomas, CHAXEL Frédéric, EGIZII Marc, HOERR Thierry, HOF Jean-Claude, KOEBEL Jean-Claude, QUENOUILLE Richard, WEISS Adrien

Mmes COLSON Caroline, HUMMEL Jeannine, KLIPFEL Aline, LOGEL Clothilde, MAURER Eliane, MOCHEL Sandy, MUCKENSTURM Christiane, REHAJEM Audrey, WOLF Carmen

Excusé (es) : MM. BUCHY Martial (pouvoir à M. KOEBEL Jean-Claude), HEIDEIER Honoré (pouvoir à M. HOERR Thierry), PRINTZ Stéphane (pouvoir à M. WEISS Adrien), Mmes FROMM Carmen, GROSSE Sabine (pouvoir à Mme COLSON Caroline), PFISTER Anne-Marie (pouvoir à M. EGIZII Marc),

Absents : MM. KLEIBER Jean-Georges, LOGEL Christian, LOHMANN LASCH Florian, Mme SCHIMPF Fabienne

Secrétaire de séance : Thierry HOERR

Nombre de voix délibératives : 17 + 5

Objet : REVISION ALLEGEE SIMPLIFIEE DU PLUI

VU l'avis de la Commission finances en date du 6 septembre 2021,

Le PLUi du Hattgau est le document d'urbanisme qui traduit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire intercommunal sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Hattgau et fixe en conséquence les règles et orientations relatives à l'utilisation du sol.

Il est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, et ouverture d'installations classées.

La révision allégée du PLUi du Hattgau, engagée le 19 mai 2021, a pour objet de permettre l'extension de la station d'épuration à Rittershoffen. Le dossier est en cours d'étude ; il fait l'objet d'une concertation avec le public et d'échanges avec les personnes publiques associées.

Le conseil communautaire arrêtera prochainement le projet de révision allégée du PLUi du Hattgau et tirera en même temps le bilan de la concertation. Conformément à la délibération relative aux modalités de collaboration entre la communauté de communes et ses communes membres en date du 19 mai 2021, le conseil municipal de chacune des communes est sollicité pour donner son avis préalablement à la décision du conseil communautaire.

La commune de Betschdorf a été saisie par le Président le 26 août 2021 et doit se prononcer avant le 30 septembre 2021.

Le Maire présente le projet de révision allégée du PLUi du Hattgau et notamment les modifications apportées sur le ban communal de Rittershoffen.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-8 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19/05/2021 prescrivant la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19/05/2021 fixant les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres dans le cadre de la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;
- Vu la saisine du Président de la Communauté de Communes en date du 26 août 2021 accompagnée du projet de révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix**, décide de donner un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau.

Dit que :

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg ;
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

Affiché le 28 septembre 2021

Pour extrait conforme

Le Maire

Adrien WEISS

